

Direction de l'enfance et de la famille

Service d'aide sociale à l'enfance

3e commission

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 19 octobre 2023

OBJET : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE 2024-2028.

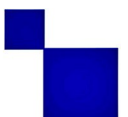
Mesdames, messieurs,

Introduction

Parce qu'elle reflète notre engagement envers les générations futures, notre responsabilité collective envers les familles les plus fragiles et les enfants les plus vulnérables, **la politique de protection de l'enfance est au cœur de notre pacte social**. Elle mérite un engagement politique fort, et des moyens pour répondre aux besoins. En Seine-Saint-Denis, plus de 9 000 enfants et jeunes majeurs sont accompagnés par le Conseil départemental, la protection de l'enfance constitue l'une des priorités politiques du mandat. Cela se traduit financièrement avec un budget de 316M€ consacré à cette politique par le Département en 2023 et une augmentation prévue dans le cadre de la préparation budgétaire de 2024. Le nouveau schéma de prévention et de protection de l'enfance constitue le marqueur de cette ambition.

Ce document, établi pour une période de 5 ans (2024-2029) fixe l'horizon du souhaitable vers lequel nous souhaitons tendre dans les 5 prochaines années. Il entend constituer **un cadre d'action clair et partagé** pour les services comme pour les partenaires, en exposant les besoins du territoire, les évolutions auxquelles nous faisons face, et les orientations portées par le Département en matière d'offre d'accueil, d'organisation du parcours de l'enfant, de qualité dans la prise en charge et dans l'accompagnement.

La politique de protection de l'enfance présente la spécificité de constituer une politique du quotidien : ce sont leurs expériences de tous les jours - leur environnement



d'accueil, leur santé, leur éducation, leur alimentation, leurs loisirs - qui garantissent, autant que leur accompagnement éducatif, le bien-être et l'épanouissement des enfants confiés. Ce nouveau schéma prend le parti de **se recentrer résolument sur ces sujets de la vie quotidienne**. Il entend ainsi remettre les besoins fondamentaux des enfants au cœur de notre politique, en écoutant leur voix et en les impliquant dans les décisions qui les concernent. Interroger la politique publique « à hauteur d'enfant » permet de faire émerger de nouveaux enjeux, autrefois peu pris en compte par l'aide sociale à l'enfance : à titre d'exemple, le droit des enfants à une vie sociale « ordinaire », la gestion du numérique dans l'accompagnement éducatif, la qualité de l'alimentation, le rapport au corps et le « prendre soin de soi », le respect de l'intimité et de l'identité, constituent des préoccupations relativement nouvelles dans ce champ de politique publique.

Afin de répondre aux demandes formulées par les enfants et jeunes sur ces sujets de leur vie quotidienne, le Département et les partenaires s'engageront au-delà de ce schéma, au travers **d'une charte de qualité d'accueil**. Cette charte, élaborée et ratifiée par les établissements d'accueil, fixera un ensemble de bonnes pratiques en matière de prise en charge et d'accompagnement. Il s'agit d'une démarche innovante, qui viendra proposer, pour la première fois, une vision claire de ce qui constitue un accueil de qualité dans les établissements de protection de l'enfance, au travers de points de repères pratiques et concrets issus de la parole des jeunes et des professionnels, et appropriables par tous.

Si le Département est chef de file de la politique de prévention et protection de l'enfance, son action ne peut être menée **sans un partenariat étroit avec les nombreux acteurs.trice.s qui interviennent dans ce secteur** et qui font la richesse du territoire. La politique de prévention et de protection de l'enfance ne peut pas se mettre en œuvre sans l'implication totale des différents partenaires, et appelle à ce titre un dialogue régulier et nourri, exigeant et respectueux, entre les différents acteurs. En Seine-Saint-Denis, de nombreuses instances de coordination existent à cette fin, telles que l'instance dite « quadripartite » (qui réunit le Département, le Tribunal pour enfants et la PJJ) ou l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance.



En dépit de l'engagement volontariste du Département dans son champ de compétence et de la qualité du partenariat sur le territoire, force est de constater que les difficultés que rencontre aujourd'hui la protection de l'enfance découlent en partie

de dysfonctionnement plus large des services publics, tels que le déficit de solutions proposées aux enfants en situation de handicap ou l'effondrement de la pédopsychiatrie. L'accès à l'autonomie des jeunes majeurs suppose par ailleurs une mobilisation des solutions de droit commun, qui appelle une mobilisation large des grands services publics, sous l'égide de l'Etat. Il est donc difficile de réussir la politique de protection de l'enfance sans un soutien fort et marqué de l'Etat, au titre de ses propres compétences. C'est tout le sens du « Livre blanc pour la protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis », élaboré en parallèle du schéma, et qui entend porter une contribution au débat national sur l'avenir de la protection de l'enfance.

Cette double ambition du schéma - partir de la parole et du vécu quotidien des enfants ; s'inscrire dans une large dynamique partenariale - se reflète dans ses modalités d'élaboration. La parole des enfants et jeune a fait l'objet d'une attention particulière, avec la mise en place d'un Conseil des jeunes de la protection de l'enfance ouvert à l'ensemble des enfants et jeunes étant actuellement ou ayant été confiés, de 7 à 25 ans. Une consultation des familles d'enfants confiés a pu être conduite en parallèle. Les partenaires de la politique publique (associations gestionnaires d'établissements ou services, Centre départemental de l'enfant et de la famille, Tribunal pour enfants, Education nationale, Villes...) ont été étroitement associés au travers de groupes de travail institutionnels. Enfin, des professionnels de terrain, quel que soit leur métier et leur institution de rattachement, ont pu s'exprimer et formuler des propositions concrètes dans le cadre d'une conférence professionnelle participative. Au total, ce sont près de **50 rencontres** dédiées qui ont été organisées, sous la forme de groupes de travail ou de réunions plénières, entre novembre 2022 et juin 2023.

Le nouveau Schéma sera l'occasion **d'engagements forts en faveur des enfants et de leurs familles ainsi que des professionnel.les.** Il s'inscrira dans le prolongement des orientations de la loi dite Taquet du 7 février 2022, en favorisant l'accueil de fratries, la systématisation du parrainage et du mentorat, en facilitant la prise en charge des enfants par des membres de leur entourage (dits « tiers dignes de confiance »), par exemple. Il traduira également les réalités propres de notre territoire et les ambitions politiques du Département, en prêtant une attention particulière à la qualité de la prise en charge, au recrutement des assistant.es familia.les, à la continuité des parcours, à la prévention, ou encore à la réussite sociale et professionnelle des jeunes majeurs issus de l'aide sociale à l'enfance.

Ainsi, ce schéma n'est pas seulement un document administratif, mais un témoignage de notre engagement envers une Seine-Saint-Denis où chaque enfant peut grandir en toute sécurité, entouré de soins et d'opportunités pour s'épanouir. Nous considérons la protection de l'enfance comme une priorité absolue, et nous sommes déterminés à travailler ensemble pour créer un environnement où tous nos enfants peuvent réaliser leur plein potentiel.

Un schéma qui prend appui sur les avancées de la période précédente...

Depuis plusieurs années, en partenariat avec les acteurs associatifs et publics du secteur de l'enfance, de nouvelles réponses ont été développées sur tout le territoire de la Seine-Saint-Denis pour agir le plus précocement possible auprès des enfants et de leurs familles, pour sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures, pour préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte. Les succès d'hier et de demain se construisent aussi à l'Aide sociale à l'enfance.

C'est le sens de ce que nous avons mis en place dans le précédent Schéma 2018-2024 dont quelques actions phares sont présentées ci-dessous :

- Renfort de la prévention spécialisée avec la création d'une **nouvelle équipe**

intervenant à Romainville dans le cadre de la Stratégie Pauvreté

- Amélioration du pilotage départemental des informations préoccupantes : meilleure qualité des IP via la formation et le renfort des équipes, réduction des délais
- Parce que la qualité de l'accueil et de vie des enfants et des jeunes accompagnés est notre priorité, le Département s'est fortement engagé dans le contrôle et l'évaluation de tous les lieux d'accueil. Tous les enfants ont besoin de sécurité, de stabilité et de confiance.
- Chaque circonscription ASE a été dotée d'un travailleur social chargé de la prévention (+ 22 postes)
- Création de places d'accueil notamment dédiées aux MNA et renfort de l'accompagnement mis en œuvre pour les jeunes : développement de l'équipe qui les prend en charge, mise en place d'ateliers collectifs et d'actions de prévention (autour du jeu, du numérique, de l'accès à la culture, de la citoyenneté...), réalisation des bilans de santé et des dépistages de la tuberculose et des IST (réalisés par le Service de la prévention et des actions sanitaires et la CPAM) pour l'ensemble des primo-arrivants et le recrutement d'une infirmière et d'un psychologue et appui pour les démarches nécessaires à la construction d'un projet de scolarisation ou d'insertion adapté au parcours du jeune, à la régularisation et à la recherche d'hébergement ou de logement autonome de droit commun
- Déploiement progressif de la **co-référence des jeunes approchant la sortie de l'ASE par un binôme de travailleurs sociaux de l'ASE et du Service Social Départemental**
- Mise en place d'une équipe mobile (portée par l'association Vivre et devenir) pour venir en soutien aux professionnels prenant en charge des **enfants souffrant de troubles du neuro-développement (près de 30 enfants suivis)**
- Création d'un Conseil des jeunes de la protection de l'enfance pour renforcer la participation des enfants et jeunes confiés à leur accompagnement
- Déploiement partenarial d'un plan de lutte contre la prostitution des mineurs, à hauteur de 1,4 M€ (dont 1M€ de soutien financier par l'Etat). Ce plan repose sur trois grands axes : renforcer la prévention des conduites à risque prostitutionnelles, en sensibilisant de manière précoce les jeunes ainsi que leur famille sur la vie affective et sexuelle ; développer l'accueil et l'accompagnement des mineur·e·s victimes en ouvrant des consultations de traitement du psycho-traumatisme et des places d'accueil d'urgence et sensibiliser, former et outiller les professionnel·le·s qui accompagnent ces jeunes.

L'engagement du Département de la Seine-Saint-Denis s'est manifesté de manière visible et marquante dans le budget de la collectivité. Le budget de l'Aide sociale à l'enfance du Département de la Seine-Saint-Denis est de **316 millions d'euros en 2023, ce qui représente une hausse de 28 millions d'euros depuis 2018.**

En complément de cet engagement qui fait de **la Seine-Saint-Denis, le 2^{ème} département qui consacre le plus de moyens à la prévention et la protection de l'Enfance**, des crédits dédiés dans le cadre de la contractualisation Taquet (stratégie de prévention et de protection de l'enfance) sont venus renforcer les moyens déjà alloués par le Département à l'accompagnement de ces situations complexes. Cet engagement du Département a permis notamment de renforcer les moyens de la CRIP, de renforcer le dispositif de parrainage en partenariat avec des associations, la mise en place d'une équipe mobile d'intervention pour les enfants souffrant de troubles du neuro-développement et la création de places en MECMES (foyer pour des enfants protégés et en situation de handicap).

... mais s'inscrit dans un contexte difficile qui appelle une mobilisation générale pour l'attractivité des métiers de la protection de l'enfance

On assiste depuis 2020 à une crise du travail social, particulièrement forte dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance. La médiatisation, souvent à charge, est venue mettre en lumière des situations de prise en charge difficiles, sans jamais rendre compte de l'engagement quotidien des professionnels du secteur ni des difficultés de leur métier. Cette crise d'image s'est doublée d'une crise inédite d'attractivité, qui touche l'ensemble du territoire national dès le stade de l'entrée en formation initiale, et prend des proportions particulièrement marquantes en Ile-de-France. Ces difficultés de recrutement, qui se conjuguent avec la dégradation continue du contexte économique et social et avec le rebond des décisions de placement, dégradent fortement les conditions d'exercice des professionnels, fragilisent la qualité de prise en charge et retardent significativement l'exécution de certaines mesures, particulièrement en milieu ouvert.

Ce contexte peut limiter la capacité des professionnels du secteur à se projeter dans l'avenir, à imaginer des progrès à construire pour l'accompagnement et la prise en charge des jeunes et de leur famille. Loin de paralyser l'action du Département, il rend au contraire particulièrement nécessaire la conduite d'un exercice de réflexion, d'analyse et de prospective tel que l'a constitué l'élaboration du schéma. Fixer un cap clair, lisible et surtout ambitieux est en effet indispensable pour répondre à la « crise de sens » qu'évoquent de trop nombreux professionnels du territoire.

Parallèlement, la conduite d'une action résolue et volontariste en matière d'attractivité des métiers du travail social constitue un préalable incontournable à la mise en œuvre effective des orientations de ce nouveau schéma.

Le 31 mars 2022, après un an de concertation, le Département de la Seine-Saint-Denis a présenté un plan d'action ambitieux sur ce sujet, articulé autour de 3 objectifs : revaloriser les métiers ; recruter plus et mieux ; fidéliser et mieux soutenir les professionnel·le·s.

De nombreuses actions ont pu être engagées depuis cette date :

- En matière d'appui aux professionnels de terrain, avec notamment la mise en place d'un parcours « nouvel arrivant » ambitieux, ainsi que la création de plus de 60 postes supplémentaires en circonscriptions sur des profils complémentaires à ceux des éducateurs spécialisés (CISP, moniteurs éducateurs, agents administratifs) ;
- En matière d'attractivité et de recrutement, avec la fluidification et l'accélération des procédures de recrutement, le doublement du nombre de stagiaires et d'apprentis accueillis à l'ASE, le renforcement de lien avec les écoles du travail social, ou encore la création d'une bourse proposée aux étudiants en travail social en contrepartie d'un engagement de servir dans le département ;
- En matière de fidélisation et d'amélioration des conditions de travail, avec le déploiement d'un équipement numérique adapté, la revalorisation des rémunérations, la création d'une prime pour les maîtres de stage, etc.

Ce sont 15 millions d'euros supplémentaires qui sont engagés par an pour redonner du sens au travail social.

Nous devons à l'avenir poursuivre et amplifier ces efforts, afin d'accélérer les recrutements sur les postes vacants, en allant au-devant des futurs professionnel·le·s, et en amplifiant toutes les actions permettant d'améliorer les conditions de travail des équipes.

Une coordination plus forte de ces actions avec le CDEF et le secteur associatif devra être recherchée, afin de mutualiser les actions les plus efficaces et de travailler à l'attractivité de notre territoire, au sens le plus large, pour les professionnels du secteur social. Le Département s'engage à soutenir les jeunes professionnel.les en créant un réseau partenarial afin de faciliter l'accès à des stages ou à des bourses d'études financées par le Département qui permettent l'accès à des parcours spécialisés au sein du service de l'ASE, des associations autorisées ou du CDEF.

4 orientations majeures et une ambition départementale affirmée en faveur de l'enfance protégée

Les 4 orientations majeures du Schéma de prévention et de protection de l'enfance :

- Renforcer les fondamentaux nécessaires aux respects des droits des enfants
- Soutenir les familles et repérer les enfants en danger
- Développer l'effectivité des droits de l'enfant et l'amélioration de leur quotidien
- Favoriser l'autonomie et l'émancipation des enfants et des jeunes confiés

Ces orientations se déclineront en priorités qui devront mobiliser de manière pertinente et efficiente les compétences de chaque acteur et chaque actrice, dans le cadre de leurs missions respectives. Cette diversité des acteurs tant au niveau départemental que local contribue à la richesse des propositions de ce schéma qui les coordonne et les fédère autour d'objectifs et de principes communs pour accompagner au mieux les familles et les enfants du Département de la Seine-Saint-Denis.

1- Renforcer les fondamentaux nécessaires aux respects des droits des enfants

Face aux besoins importants d'une population particulièrement jeune et précaire, nous devons poursuivre l'innovation sociale et questionner sans cesse notre action. Cela se traduit à la fois par des moyens importants et par un travail constant de réflexions et de questionnements sur les évolutions à apporter aux fondamentaux de la prévention et protection de l'enfance afin de fidéliser, accompagner et valoriser les professionnel.le.s qui y contribuent et d'adapter en continu l'offre d'accueil (familial comme collectif) et sa qualité.

- **Une nouvelle circonscription dédiée au premier accueil d'urgence**

De nombreux enfants sont confiés à l'Aide sociale à l'enfance de la Seine-Saint-Denis dans des situations d'urgence. Ils doivent quitter leur domicile et être accueillis dans un établissement ou une famille d'accueil en quelques heures pour être protégé d'un danger immédiat. La période de la séparation des parents et du premier accueil peut particulièrement être difficile à vivre et son bon déroulement est décisif dans le parcours des enfants. Aujourd'hui, ce premier accueil se fait dans l'une des 22 circonscriptions de l'Aide sociale à l'enfance réparties au sein du Département, en fonction du lieu de résidence des parents. Afin de permettre qu'il se déroule dans les meilleures conditions, le Département s'engage à créer en 2024 **un service départemental de l'accueil d'urgence**. Ce service fonctionnera comme une circonscription avec des travailleurs et travailleuses sociales dédiés au premier accueil d'urgence des enfants confiés et à la recherche de solutions d'accueil adaptées à chaque situation. Ce service sera un vrai atout pour l'amélioration de la qualité d'accueil pour les enfants.

- **Une adaptation quantitative et qualitative de l'offre d'accueil en établissements**

En complément de l'accueil familial, le Département autorise, finance, accompagne et contrôle des établissements et services dédiés à l'accueil des enfants confiés, gérés par 25 associations partenaires ou par le Centre départemental enfants et famille (CDEF). Une centaine d'établissements ou de services proposent ainsi une offre d'accueil variée, adaptée à différents âges, situations familiales, moments du parcours des enfants ou encore à certains besoins spécifiques. Le profil et la situation des enfants et jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance évolue néanmoins au fil des années et demande une adaptation continue de l'offre d'accueil. L'un des engagements majeurs de ce schéma est la création de **nouvelles structures** pour adapter l'offre d'accueil à la diversité des profils et besoins des enfants et jeunes confiés. Aussi, **plusieurs nouvelles structures** seront créées pour répondre à une large diversité de besoins : **une pouponnière** de 30 places pour accueillir les tous petits, une unité dédiée et un Village d'enfants pour les fratries, de nouvelles places dédiées pour jeunes majeurs, un service d'accueil d'urgence des mineurs victimes de prostitution, une structure d'accueil inconditionnel pour les jeunes en situation de rupture et un centre parental pour accueillir les couples avec enfants de moins de trois ans ayant besoin d'un soutien matériel et psychologique.

- **Une prise en compte à renforcer des enfants en situation de handicap**

De nombreux enfants accompagnés au titre de la protection de l'enfance sont en situation de handicap ou présentent des besoins particuliers (plus de 30% des enfants disposent d'un dossier MDPH notamment pour des demandes d'IME, de SESSAD, d'ITEP, d'AESH et d'ULIS). Selon les dernières données disponibles de la DREES (2020), la Seine-Saint-Denis présente le plus faible taux d'équipement en places d'hébergement pour enfants et adultes en situation de handicap de la métropole et le 3ème taux d'équipement le plus faible de France avec Mayotte et la Guyane. Ce manque de solutions qui s'ajoute aux difficultés sociales rencontrées par un nombre important de familles mène aussi à un recours important à l'aide sociale à l'enfance (ASE) pour ces enfants.

Compte tenu des besoins, il apparaît indispensable **d'augmenter le nombre de places en établissement**, notamment pour les personnes les plus en difficulté (IME, EAM, EANM et MAS), tout en veillant à ouvrir ces établissements vers le milieu ordinaire en proposant des modalités d'accueil diversifiées (accueil de jour, accueil temporaire et séquentiel, plateformes, etc). Face à ce déficit du taux d'équipement par rapport au reste des départements métropolitains et en amont de la Conférence nationale du handicap (CNH) du printemps dernier, les élu.es ont voté un vœu à l'unanimité pour la mise en place d'un **plan de rattrapage ambitieux qui intégrera les besoins des enfants en situation de handicap de l'Aide sociale à l'enfance**.

- **Un engagement renouvelé en faveur de la qualité des lieux d'accueil**

Développer l'offre d'accueil et d'hébergement sur le territoire ne peut se faire sans inspecter et évaluer la qualité des ESMS. C'est pourquoi, le Département s'est engagé dans la poursuite des inspections et des suites données et ce, afin d'accompagner les établissements et services dans la mise en place d'une politique de prévention et de bientraitance. Cet axe est indispensable pour répondre aux demandes des enfants confiés, de leurs parents mais aussi des professionnel.les. Un des engagements est donc de co-construire avec le CDEF et les associations gestionnaires un **dispositif d'appui aux établissements qui connaissent des difficultés de fonctionnement touchant au projet, aux pratiques éducatives ou à l'accueil de certains enfants**, notamment pour prévenir de potentielles ruptures d'accueil (conduites à risques, fugues, difficulté de la prise en charge, handicaps...).

- **Une ambition forte en matière de recrutement et de valorisation des assistant.es familiales**

Le métier d'assistant-e familial-e, consiste à accueillir temporairement un bébé, un enfant, un adolescent ou un jeune majeur, au sein de sa propre famille, communément appelée « famille d'accueil ». Le nombre de professionnels exerçant ce métier méconnu est aujourd'hui en diminution en France, et plus particulièrement en région francilienne en raison des coûts élevés de l'offre de logement. Pourtant, ce mode d'accueil a des effets particulièrement positifs pour les enfants et jeunes confiés. Afin de développer l'accueil familial en Seine-Saint-Denis et **recruter des d'assistant.e.s familiaux.ales** une campagne intensive de communication sera menée sur le métier d'assistant familial, la procédure d'agrément et de recrutement seront repensées pour réduire leurs délais et l'accompagnement des professionnels recrutés sera renforcé. Le Département dispose d'un centre de formation reconnu et apprécié des assistant.e.s familiaux.ales qui leur assure une formation initiale et continue de qualité. Enfin, le protocole des assistant.e.s familiaux.ales a été revu avec les organisations syndicales courant 2023 afin de poursuivre l'amélioration de leurs conditions de travail et de prendre en compte les évolutions législatives.

2- Soutenir les familles et repérer les enfants en danger

La **prévention** est au cœur de l'intervention du Département la Seine-Saint-Denis, grâce à une mobilisation importante des services départementaux (notamment les centres de PMI), à un travail rapproché avec le riche tissu associatif du territoire et à la mise en place de services et structures innovants : Relais parental, services d'accueil de jour...

À travers ses missions de PMI et d'ASE, le Département réaffirme sa volonté de renforcer son action de prévention auprès des enfants dès la naissance, et des jeunes parents, dans une logique d'égalité des chances. Des actions renforcées, portées conjointement entre l'ASE, la PMI et le service social départemental, seront proposées aux familles qui en expriment le besoin et/ou aux professionnels qui les accompagnent, en amont de tout signalement formel de leurs difficultés.

Parce que les inégalités sociales ont un impact conséquent et durable sur le développement et le bien-être de l'enfant dès le plus jeune âge, l'intervention doit être précoce, coordonnée et réactive auprès des plus vulnérables. C'est le sens de la contribution de la Seine-Saint-Denis aux Assises de la santé de l'enfant. Afin de poursuivre et de renforcer cet objectif, il est aujourd'hui nécessaire de coordonner davantage et d'adapter les politiques de prévention aux évolutions et aux nouveaux besoins de la société, notamment en matière de soutien à la parentalité, ainsi que de poursuivre les efforts menés sur le repérage des situations de danger et les interventions menées au domicile des familles en difficultés pour prévenir un placement. Les familles évoluent, tout comme leur manière d'élever leurs enfants et les demandes qu'elles adressent aux professionnels du soutien à la parentalité. **Nous devons passer du soutien à la parentalité au soutien aux parentalités** : multiculturalisme, nouvelles configurations familiales, rôle et implication du co-parent, prévention des écrans... Les approches normatives et descendantes du soutien à la parentalité ont montré leurs limites : elles créent de la défiance et de l'évitement et sont perçues à juste titre comme stigmatisantes par les familles des quartiers populaires. Autant d'évolutions et de compétences éducatives qu'il convient de prendre en compte et de valoriser pour répondre aux mieux aux besoins des parents et des enfants.

Pour se faire et sur la base des propositions des parents concertés, **une Académie des Parentalités** sera mise en place. Elle permettra de mettre à disposition des parents la diffusion des ressources existantes en matière de soutien à la parentalité, de créer un

réseau de pairs-parents plus à même de toucher certains publics éloignés des politiques de soutien à la parentalité. L'éducation d'un ou de plusieurs enfants peut faire émerger de nombreuses interrogations, voire difficultés chez les parents, qui ne savent pas toujours vers qui se tourner pour en parler. Les parents volontaires souhaitant s'engager et mener des actions de soutien à la parentalité pourront bénéficier d'un parcours de formation thématique permettant d'acquérir plusieurs savoirs et compétences et de connaître les dispositifs existants en Seine-Saint-Denis. Ils deviendront ainsi des ambassadeurs du soutien à la parentalité en capacité de diffuser des informations et d'organiser des actions au plus proche des familles.

Les années 2018 à 2022 ont également été marquées par la mise en lumière de l'ampleur des violences sexuelles en France et de leur impact sur les victimes, avec l'émergence du mouvement #MeToo inceste puis la création de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE). Afin d'appréhender leurs besoins, le Département de la Seine-Saint-Denis a mené une étude sur les profils et parcours des victimes parmi les enfants pris en charge par l'ASE, qui a révélé plusieurs enjeux spécifiques. Aussi un vaste **plan de lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants** sera élaboré avec les partenaires. Il comprendra la mise en place d'actions de sensibilisation des enfants et jeunes et de formation des différents professionnels pour améliorer le repérage et la prévention de ces violences, ainsi que la création d'une structure dédiée à l'accueil et l'accompagnement des enfants victimes.

Si le Département est chef de file en matière de prévention et protection de l'enfance, son intervention ne peut se faire qu'en lien avec les communes et les acteurs de proximité, qui développent ou soutiennent des initiatives locales essentielles dans ce domaine et qui ont une connaissance fine de la situation des habitants. Afin de faire connaître les actions menées et de mieux répondre aux besoins de chaque famille, toutes les Villes volontaires seront accompagnées dans **la formalisation et l'animation d'un protocole de la prévention et du soutien à la parentalité**, véritable outil de développement du partenariat local et de la coordination entre acteurs.

Différents modes d'intervention au domicile familial existent en protection de l'enfance, selon le niveau de danger ou de risque de danger auquel l'enfant est exposé et le degré d'adhésion de la famille à l'accompagnement qui lui est proposé. Afin de renforcer l'adaptation du mode d'intervention à chaque situation et l'articulation entre les différents types d'accompagnement en cas d'évolution des besoins de la famille **des Assises de l'intervention à domicile seront organisées** pour mieux répondre aux besoins des familles rencontrant des difficultés dans l'éducation de leurs enfants. Ce temps d'échange avec les partenaires permettra de mener une réflexion partagée sur ces sujets et de co-construire des propositions d'évolution du dispositif actuel.

3- Développer l'effectivité des droits de l'enfant et l'amélioration de leur quotidien

Ce nouveau Schéma vise à approfondir les actions déjà menées sur les axes constituant les fondamentaux de la protection de l'enfance mais aussi à imaginer des actions dans des domaines jusqu'ici moins travaillés. Sa philosophie est centrée sur **l'effectivité des droits de l'enfant et l'amélioration de leur quotidien**, en cohérence avec la mise en place du Conseil des jeunes de la protection de l'enfance.

Le **Projet Pour l'Enfant** doit devenir le socle d'intervention et de coordination pour entrer dans une logique de coopération avec les partenaires et les familles, garder l'ambition de leur participation et les accompagner vers plus d'autonomie. Prévenir le décrochage scolaire et proposer un accompagnement pour une scolarité réussie, soutenir les enfants à besoins spécifiques ou encore lutter contre les violences faites aux enfants, autant de priorités sur lesquels nous nous engageons.

Nous devons collectivement être attentifs au repérage des décrochages scolaires en lien avec les lieux d'accueils et avec l'Éducation Nationale car les ruptures multiples rendent d'autant plus difficiles la poursuite du parcours scolaire et professionnel. En complément des formations co-organisées avec l'Éducation Nationale et les partenaires, le Département s'engage **à créer des postes dès 2024 dans les établissements pour soutenir les apprentissages (accompagnement scolaire, activités culturelles et ouverture sur le monde)**. L'objectif est de mettre en place une ressource dédiée à scolarité dans le projet pour l'enfant et le projet d'établissement pour améliorer le repérage des difficultés scolaires en amont et réussir sa scolarité. Il est donc indispensable de **renforcer le soutien scolaire dans les lieux d'accueil**, en développant la formation des professionnel-le-s dans ce domaine, en s'appuyant sur les partenaires locaux et/ou sur des référent-e-s ou postes dédiés, et en généralisant le mentorat. Enfin, il est indispensable d'améliorer le repérage des enfants confiés en décrochage scolaire.

Les participants au conseil des jeunes ont évoqué de manière forte leur souhait de voir s'améliorer la qualité et la diversité de l'alimentation au sein de leur établissement. Le Conseil des jeunes de la protection de l'enfance a beaucoup insisté sur le bien manger. Conscient de cet enjeu majeur de bien-être et de santé, le Schéma propose de nombreuses actions visant par exemple à impliquer les jeunes au sein des établissements à la définition des menus et la confection des repas et à renforcer le travail sur l'éducation au goût et à l'équilibre alimentaire. De plus, un volet alimentation sera inscrit dans les projets d'établissements.

Notre objectif dans ce schéma est d'éviter le placement institutionnel (en établissement collectif ou accueil familial) dès lors que l'enfant bénéficie d'une autre ressource stable avec qui il-elle a établi un lien affectif. L'accueil de l'enfant chez un membre de son entourage doit être envisagée de manière systématique, pour chaque mineur, comme alternative au placement institutionnel. Pour ce faire, de nouveaux outils seront déployés via la mise en place des conférences familiales et la création d'un *service d'accompagnement des tiers dignes de confiance* qui sera un centre de ressources pour les tiers, leur entourage et l'ensemble des professionnel-le-s.

4- Favoriser l'autonomie et l'émancipation des enfants et des jeunes confiés

Pour que le parcours en protection de l'enfance ne soit pas un stigmate mais une force pour tous les enfants et jeunes accompagnés, il est également essentiel de renforcer **l'accompagnement des jeunes à la sortie de l'ASE** afin de leur donner accès à toutes les opportunités et de développer l'écoute et le pouvoir d'agir des enfants et parents accompagnés en protection de l'enfance.

En population générale l'accès à l'autonomie des jeunes est de plus en plus tardif et s'accompagne souvent d'un soutien familial d'ordre affectif et financier. A contrario, les jeunes suivis en protection de l'enfance font, à leur majorité, l'objet d'une injonction vers une autonomie rapide, avec la recherche d'une indépendance principalement économique. Cette injonction est d'autant plus paradoxale que ces jeunes disposent de ressources souvent moindres et ont des besoins spécifiques notamment en raison des traumatismes vécus durant l'enfance.

Favoriser l'autonomie des jeunes doit passer par l'appui à la réalisation de leurs projets. Aussi, le Département s'engage à faciliter la poursuite d'études supérieures pour les jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance en expérimentant **la prolongation du Contrat jeune majeur jusqu'à 25 ans**. Le Département de la Seine-Saint-Denis a montré son engagement de longue date dans l'accompagnement des jeunes majeurs ayant connu un parcours à l'ASE à la majorité. Alors que le soutien de ces jeunes par l'ASE était facultatif jusqu'à la loi du 7 février 2022, cela fait plusieurs années qu'il est systématiquement proposé à tous ceux en ayant besoin. Malgré cet accompagnement, de

nombreuses études démontrent que les jeunes ayant connu un parcours à l'ASE s'inscrivent dans des études bien plus courtes et professionnalisantes que la population générale, une autocensure directement liée à l'absence de possibilité d'un soutien financier après 21 ans.

Pour permettre à chaque enfant et jeune d'exprimer ses options et de s'engager dans des projets citoyens les démarches de participation seront renforcées à toutes les échelles et les enfants et jeunes volontaires seront accompagnés dans le montage d'actions à destination de leurs pairs. En outre, afin de lutter contre le sentiment d'isolement et stigmatisation ressenti par une partie des enfants et jeunes accompagnés par l'ASE, **le réseau d'entraide entre pairs pourra relayer la parole des premiers concernés** et proposera une feuille de route d'actions à réaliser coconstruites avec le Conseil des jeunes.

Conclusion

Le nouveau Schéma de Prévention et de protection de l'enfance est notre feuille de route commune pour les années à venir. Cependant, notre action ne saurait suffire à répondre aux crises multiples que traverse le secteur de la prévention et la protection de l'enfance. Aussi volontariste soit-elle, la politique menée par le Département doit trouver un écho au niveau national. Les interpellations se multiplient, de la part des Départements comme du secteur associatif, mais les réponses gouvernementales restent trop timides, alors même que la protection de l'enfance a été proclamée « grande cause » du quinquennat qui s'ouvre.

Fort des consultations conduites pendant près de 6 mois, le Département de la Seine-Saint-Denis et ses partenaires travaillent à un livre blanc de la prévention et de la protection de l'enfance. L'élaboration de ce schéma, les consultations menées et ce livre blanc sont autant de matière et de propositions dont devra se saisir le Gouvernement. Des réponses fortes et à la hauteur des enjeux et besoins des enfants et jeunes confiés sont attendues. Toutes les conditions de réussite doivent être réunies pour que le Département de la Seine-Saint-Denis et les partenaires puissent durablement améliorer la qualité de vie et les conditions d'accueils des enfants et jeunes confiés.

Le-président du conseil départemental,

Stéphane Troussel

Délibération n° du 19 octobre 2023

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE 2024-2028

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant,

Vu la loi n°n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants,

Vu la loi n°2022-219 du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption,

Vu le rapport de son président,

La troisième commission consultée,

après en avoir délibéré,



- ADOPTE le Schéma de prévention et de protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis 2024-2028 ci-annexé.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.